

Communiqué de presse

BOUR D'ACTION IMMÉDIATE



OPÉRATION NATIONALE CONCERTÉE

29 novembre 2024
au 2 janvier 2025

Alcool ou drogue,
on ne conduit pas.

OPÉRATION NATIONALE CONCERTÉE ALCOOL-DROGUES Alcool ou drogue, on ne conduit pas.



Montréal, le 29 novembre 2024 – Les services de police du Québec, en collaboration avec les contrôleurs routiers de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), intensifieront leurs interventions du 29 novembre 2024 au 2 janvier 2025, dans le cadre de l'opération nationale concertée (ONC) ciblant la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou la drogue. Ces interventions se traduiront entre autres par des dépistages qui pourraient être réalisés lors de contrôles routiers. Nous tiendrons également une journée nationale d'opérations de sécurité routière afin de contrer la capacité de conduire affaiblie et, par le fait même, procéder à la vérification des pneus d'hiver, le 12 décembre, partout au Québec.



En parallèle à cette ONC, une campagne de sensibilisation sera déployée notamment sur les différentes plateformes des médias sociaux des organisations policières. Cette campagne vise à rappeler aux conducteurs les conséquences de conduire avec la capacité affaiblie par l'alcool ou la drogue.



Pour sa part, la SAAQ lancera sa traditionnelle campagne de sensibilisation du temps des Fêtes du 2 au 29 décembre 2024. Ayant pour thème « Il y a plein de bonnes raisons d'être conducteur désigné », cette campagne visera à sensibiliser les conducteurs à l'importance de ne pas conduire s'ils ont pris de l'alcool, mais aussi à valoriser le rôle important des conducteurs désignés. Avoir recours à un conducteur désigné est une solution de rechange qui est efficace, simple et accessible, permettant de ramener tout le monde en sécurité. Planifier son retour avant le début de la soirée, en faisant notamment l'usage d'un conducteur désigné, c'est adopter un comportement responsable.



Rappelons que la conduite avec la capacité affaiblie par l'alcool ou la drogue demeure l'une des principales causes de décès sur les routes du Québec. Entre 2018 et 2022, en moyenne, l'alcool

était en cause dans 25% des collisions mortelles et dans 15% des collisions avec blessés graves.

Il demeure primordial de mettre la population en garde face aux différents mythes qui circulent en lien avec la possibilité de recouvrer sa capacité de conduire plus rapidement dans certaines circonstances. Uniquement le temps permet de dissiper les effets liés à la consommation d'alcool ou de drogues.

De plus, la pratique consistant à estimer son propre taux d'alcool avant de prendre le volant présente des risques importants et est conséquemment à proscrire. L'effet d'une seule consommation ne doit en aucun cas être sous-estimé. Lorsqu'on consomme, alcool ou drogue, on ne conduit pas.

Cette opération nationale concertée est organisée dans le cadre d'un partenariat entre la Sûreté du Québec, l'Association des directeurs de police du Québec, la SAAQ et l'ensemble des services de police du Québec.

Pour plus d'information sur cette opération, nous invitons le public à consulter [le fil X](#) et [la page Facebook](#) de la Sûreté du Québec, de même que ceux des corps de police municipaux et de la [SAAQ](#).

-30-

Information :

Sûreté du Québec

Service de la diffusion et des relations médias

514 598-4848

www.sq.gouv.qc.ca

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Relationnistes auprès des médias

418 528-4894

Sans frais : 1 866 238-4541

saaq.gouv.qc.ca/salle-de-presse

SPVM

Division des communications et relations médias

514 280-2777

<https://spvm.qc.ca/>